

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DASES 58 G PPIE.** Participation (88 714 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL).

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation de signer avec l'association ADDEL une convention relative à l'animation d'un atelier d'accompagnement à la création d'activité et à des bilans d'étape individuels post-crédation au bénéfice d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits dans un parcours de création d'entreprise ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention ci-jointe avec l'association ADDEL (21171), dont le siège social est situé 19, rue Béranger à Paris (3<sup>e</sup>), relative à l'animation d'ateliers d'accompagnement à la création d'activité, à des bilans d'étape individuels post-crédation et à l'accompagnement technique aux créateurs, au bénéfice

d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits dans un parcours de création d'entreprise. Cette convention fixe à 88.714 € la participation de Département de Paris pour l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 4443, destination 4440004, chapitre 017, nature 6568 du budget de fonctionnement de l'exercice 2018 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**